



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
29 février 2000
Français
Original: anglais

Deuxième session ordinaire de 2000

3-7 avril 2000, New York

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

Cadres de coopération de pays et questions connexes

**Prorogation du premier cadre de coopération
avec la Grenade**

Note de l'Administrateur

1. À sa troisième session ordinaire de 1997, le Conseil d'administration a approuvé le premier cadre de coopération avec la Grenade pour la période de janvier 1997 à décembre 1999.
2. Les délais d'exécution des projets du CCP en cours ont été prolongés au-delà de décembre 1999, conformément à la décision prise par l'Administrateur de proroger jusqu'en décembre 2000 le cadre financier des montants cibles pour l'allocation de ressources de base, initialement approuvé pour la période de janvier 1997 à décembre 1999. Les priorités nationales de développement n'ayant pas changé, les projets prévus dans le CCP conservent leur validité. Des consultations tenues avec le Gouvernement et d'autres partenaires de développement ont confirmé l'utilité du cadre de coopération.
3. La prolongation du CCP jusqu'en décembre 2000 permettra en outre de procéder à son examen approfondi en 2000, de sorte que les enseignements tirés et les résultats obtenus puissent être pris en compte dans l'élaboration du prochain CCP. Le nouveau cadre de coopération doit être présenté au Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2001.
4. Dans ce contexte, l'Administrateur souhaite informer le Conseil d'administration qu'il a approuvé la prorogation du premier cadre de coopération avec la Grenade pour une période d'un an, à compter du 1er janvier 2000.